



Communiqué de Presse Vendredi 9 décembre 2016

La Maison du Parc des Alpilles classée « Or » dans la Démarche BDM

Le Parc naturel régional des Alpilles était invité par EnvirobatBDM le mardi 6 décembre à présenter le projet de réhabilitation et d'extension de la Maison du Parc aux membres de la Commission Démarche BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) à Marseille. En effet, depuis sa conception, le projet de la Maison du Parc a suivi la Démarche BDM visant à inscrire le bâtiment, de la phase de chantier jusqu'à son fonctionnement, dans les principes du développement durable, y compris sur ses aspects économiques, culturels et sociaux.

Les projets qui s'engagent dans une Démarche BDM doivent répondre de différents niveaux de qualité dans 7 domaines : Territoire et site, Matériaux, Énergie, Eau, confort et santé, Social et économie, Gestion de projet. Quatre niveaux de qualité durable peuvent être attribués : Cap BDM, Bronze, Argent et Or.

Rendez-vous capital pour le Parc des Alpilles puisque l'attribution d'une subvention de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentant 20% du coût total des travaux soit 507 406 euros HT, était conditionnée à l'obtention du niveau Argent sur la partie rénovée et Or sur l'extension.

C'est accompagné de l'architecte Martine Bresson du cabinet Bresson Schindlbeck & M. de Giuli Morghen ainsi que de notre accompagnateur BDM, Garcia Ingénierie, qui nous a aidé à mettre en œuvre la démarche, que le Directeur du Parc, Éric Blot, a exposé aux membres du jury composé de professionnels des métiers de la construction et de la réhabilitation durable, les enjeux du projet de restauration et de construction neuve de la Maison afin de valider les niveaux d'exigence convoités.

Les questions se sont concentrées sur le choix audacieux du Pin d'Alep local comme bois d'œuvre et le processus de mise en œuvre de cette nouvelle filière à l'initiative du Parc des Alpilles. Le jury a salué l'ingéniosité de la démarche du Maître d'ouvrage et a souhaité que cette initiative soit économiquement fructueuse pour le territoire.

L'auditoire a été fortement impressionné par l'expérience du Parc et la capacité que les différents intervenants ont eu de s'adapter à chaque situation et à proposer des solutions techniques originales pour tenir les budgets et respecter le cahier des charges du Parc.

Au moment des délibérations, le jury a été dithyrambique : « Un projet magnifique » pour Jean-François Doucet gérant de la société Ma Terre Bio et vice-président d'EnvirobatBDM, « Remarquable » pour Michel Rochas, accompagnateur BDM, « Une leçon à retenir » pour Daniel Faure, également accompagnateur BDM et enfin « un très bel exemple de cohérence durable » pour Florence Rosa, Présidente d'EnvirobatBDM. Le jury a accordé l'Or à l'unanimité à la Démarche BDM pour l'ensemble du projet de la Maison du Parc des Alpilles, allant au-delà des ambitions premières.

Éric Blot, après avoir remercié le jury pour cette reconnaissance, a invité ses membres à organiser une prochaine Commission Démarche BDM à la Maison du Parc à Saint-Rémy-de-Provence.

Pour en savoir plus sur la Démarche BDM : <http://polebdm.eu/>